

Rapport de la réunion du 16 septembre 2008

Association des Parents du Collège St Augustin

Présents : Catherine Pirson, Eric Van Hoeck, Philippe Moriau, Luc Devreese, Luc Rogge, Pierre-François Declercq, Nathalie Deleuse, José Peirera de Macedo, Hélène Decker, Jean-Charles Catfolis, Catherine Keustermans, Yves Lantonnois, Katty Vernet-Imberechts, Alain Demulder, Marie-Noëlle Vandromme, Guy Lattenist.

Excusés : Pirson Marc (Président), Quitelier Françoise, Bernard Bourion, Guy Andrien

Invité : Monsieur Pletinckx, principal

La réunion débute par la vérification de l'agenda des réunions de l'année scolaire 2008-2009. L'agenda mis à jour sera inséré sur le site internet du collège.

Voici les dates retenues :

<u>Réunions (20h)</u>	<u>Conseil de participation</u>	<u>Evénements divers</u>
Je 16 octobre	2 octobre	24 octobre : souper fromages
Lu 24 novembre		
Ma 6 janvier 2009	15 janvier	
Je 19 février		
Lu 16 mars		
Ma 21 avril		
Je 14 mai	28 mai	
Je 11 juin		

Un rapide tour de table est effectué pour donner l'occasion aux nouveaux participants de faire connaissance avec les membres présents de l'Association, qui leur souhaitent la bienvenue.

La parole est ensuite donnée à Mr le Principal. Trois sujets sont abordés :

- Rentrée scolaire 2008 : le démarrage s'est fait dans de bonnes conditions, malgré les difficultés chroniques à trouver les professeurs nécessaires. Le collège compte à l'heure actuelle 1532 élèves inscrits, ce qui marque pratiquement le statu quo par rapport à l'année passée. Le nombre d'élèves par classe est satisfaisant et confortable. Cette année a vu la mise en place d'un 1^{er} degré différencié pour les élèves n'ayant pas le CEB.
- Manuels scolaires : la bourse des livres a rencontré un bon succès, et a vu la mise à l'essai d'un nouveau système basé sur la vente de livres collectés fin d'année. Cette formule a suscité un vif intérêt auprès des professeurs, et pourra être reconduite en l'améliorant. Les professeurs sont demandeurs. Une récolte systématique de livres de seconde main peut être envisagée.
- Décret inscriptions (circulaire 2448) : ce décret entrera en vigueur dès la rentrée 2009 et contient de nouvelles mesures destinées à assurer la mixité sociale et l'égalité des chances au moment des inscriptions. L'inscription des élèves prioritaires se fera entre le 1^{er} et le 15 novembre ; pour les non-prioritaires, elle aura lieu entre le 15 et le 30 novembre. Si le quota est atteint au 30/11, les élèves non-

prioritaires seront pris en compte en fonction de critères d'ordre géographique, et de mixité sociale (au moins 15% d'élèves issus d'école défavorisées, pourcentage qui passera ensuite à 20%). Le critère final de sélection si le nombre de places disponibles est inférieur aux demandes : au choix de l'Etablissement, selon la date de naissance, classe d'âge ou ordre alphabétique. On tiendra également compte du quota d'immersion (48 places). Des soucis en perspective...

La réunion continue après le départ de M. le Principal :

Questions récurrentes

Certaines questions reviennent chaque année, et mériteraient de faire l'objet de réponse durables. Ces questions fréquemment posées pourraient figurer sur le site de l'AP. Ces questions touchent essentiellement aux problèmes suivants :

- voyages scolaires (activités extra-muros) : le collège a réalisé avec l'aide du conseil de participation un Vade-Mecum à l'usage des initiateurs de projets de ce type, définissant les souhaits des parents quant à l'organisation, les coûts et le lien pédagogique. Ce document est utilisé, mais l'AP déplore que certaines facettes demeurent obscures. Il y aurait moyen de mieux exploiter les données dans un but comparatif et de suivi d'évolution. Le fait de réclamer des montants en début d'année scolaire alors qu'aucun programme précis de l'activité n'est disponible, fait froncer le sourcil chez certains parents.
- montant des factures : il est rappelé que tous les détails à propos des factures peuvent être obtenus sur simple demande (ne pas faire le pied de grue devant le Secrétariat, mais prendre contact avec mme Sixte !).
- prix des livres : le collège ne prend aucun bénéfice sur les livres et autres fournitures qui sont proposés aux élèves. Il s'agit d'un service, auquel nul n'est obligé de faire appel !

Bilan de la bourse aux livres

Le succès peut être qualifié d'identique à l'année précédente. Une plus grande publicité pourrait être faite, et il faut absolument pousser la collaboration avec les professeurs concernés qui, rappelons-le, sont demandeurs.

Une réflexion a été entamée (Une première rencontre parents-professeurs a eu lieu le 27 juin dernier). Les pistes principales sont la préparation des listes dès que possible et l'organisation de la collecte avec le concours des professeurs (nous rappelons aussi que la bourse aux livres est organisée à l'initiative de l'AP). Les membres présents insistent sur la nécessité de démarrer le projet le plus tôt possible, soit vers le mois de janvier.

Organisation du souper aux fromages

Le cinquième (déjà !) souper aux fromages organisé au profit notamment du Fond Social du collège, aura lieu le vendredi 24 octobre. Comme chaque fois, il est fait appel à toutes les bonnes volontés.

Une première réunion consacrée au souper se tiendra le mercredi 24 octobre chez Marc Pirson. Une convocation spécifique sera adressée à chacun.

Rôle de l'AP

De nombreuses interrogations peuvent surgir quant au rôle réel joué par les Associations de Parents. On constate une certaine défection, une diminution du nombre de présents lors des réunions (raison de plus pour se réjouir de l'arrivée de nouvelles têtes !). Marc Pirson a eu l'occasion d'en discuter avec les responsables d'autres AP : le problème paraît général, nous ne sommes pas un cas isolé. Notre AP a même l'air de s'en sortir honorablement... Rappelons tout de même les réalisations de l'AP ces dernières années : le Vade-Mecum, la charte du bien-être à l'école (qui s'adresse à toute personne vivant au collège et qui a été imprimée dans le journal de classe), le souper aux fromages, la bourse aux livres, la visite des installations du collège à l'occasion des portes ouvertes (initiative qui a recueilli un

succès inattendu de la part des parents), organisation de soirées à thème comme les assuétudes, avec séances destinées aux parents.

Reste bien sûr la question de savoir ce qui est du domaine de compétence d'une AP. Comment se situer au sein de l'univers « école », et que pouvons-nous apporter de concret ? Une chose est certaine, nous n'allons pas changer le monde. Mais nous pouvons apporter notre pierre à l'édifice, que ce soit par le Conseil de Participation ou par des actions ciblées.

Les participants désirent favoriser toute initiative ou activité rassemblant les professeurs et les parents. L'AP gagnerait à se faire mieux connaître, en se mêlant d'avantage à la vie de l'école (sans pour cela s'immiscer dans un domaine qui ne serait pas le sien).

On cite les classes d'immersion, où jusqu'à 5 professeurs étaient présents lors des réunions d'information, expliquant le programme pédagogique de façon exemplaire, et suscitant un intérêt soutenu de la part des parents.

Une suggestion : présence systématique de membres de l'AP lors de réunions générales de classe, par exemple au moment des remises de bulletins (une réunion par cycle, en soirée). Les membres de l'AP qui sont actifs lors des manifestations doivent aussi être plus visibles. Porter un accessoire vestimentaire permettant de les identifier clairement serait peut-être une bonne idée. A creuser...

Pour rappel, l'AP n'est pas une tribune politique, un groupe de pression, ni le lieu pour attaquer une personne en particulier. C'est un lieu d'échange, qui doit permettre à chacun de s'exprimer, d'apporter son expérience, de recueillir des infos ou des conseils. Souvent, il s'agit de diriger la personne vers le bon interlocuteur. Elle peut en particulier faire entendre sa voix lors du Conseil de Participation.

L'AP peut s'informer mais ne peut intervenir dans la vie de l'école.

La séance est levée à 22 h 15.

Prochaine réunion: jeudi 16 octobre.